



Note de préparation au comité syndical du 6 novembre 2014 - Lagrand

DÉLIBÉRATIONS → VOLET ADMINISTRATIF

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisé en partenariat avec le Centre de Gestion des Hautes Alpes et a été approuvé la CTP du 29/09/2014.

Le document unique est joint à la note de préparation.

Projet de délibération :

- Valider le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- S'engager à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : TROUSSEAU VESTIMENTAIRE ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

En application au document unique d'évaluation des risques professionnels et du règlement intérieur hygiène et sécurité du SMIGIBA, un trousseau vestimentaire est mis à disposition des agents en fonction de leur poste (technicien de rivière ou chargé de mission).

Le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) est obligatoire, la collectivité doit mettre à disposition des agents les EPI nécessaires à l'exercice de leur mission.

Un règlement intérieur précisant la dotation vestimentaire et les EPI est proposé.

Projet de délibération :

- Adopter le règlement intérieur précisant la dotation vestimentaire et EPI par poste.
- Inscrire les dépenses au chapitre 011 : charges à caractère général – article 60636 : vêtements de travail

UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE — REMISAGE À DOMICILE

Le SMIGIBA dispose de véhicules de service utilisés par son personnel pour l'exercice de ses missions.

Il paraît nécessaire de prévoir par un règlement intérieur les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Par ailleurs certains agents peuvent être autorisés, compte tenu de la nature de leur mission et pour une durée maximum de un an renouvelable, à effectuer avec le véhicule de service le trajet travail/domicile et

à l'y remiser. Cette autorisation se fera par le biais d'une convention entre le SMIGIBA et l'agent concerné sans paiement d'une redevance d'usage.

Cette utilisation particulière doit elle aussi faire l'objet de règles précises détaillées dans le règlement intérieur.

Projet de délibération :

- Adopter le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service, de même que celui relatif aux autorisations de remisage occasionnel à domicile,
- Autoriser M. le Président à signer la convention autorisant l'agent à une utilisation particulière.

CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES

[Dans le cadre de la démarche de remplacement de Mme CHAIX Cindy, secrétaire comptable du SMIGIBA, en arrêt maladie/maternité]

Le Législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement. C'est pourquoi, pour pallier d'éventuelles absences dans les collectivités, ou surcroît de travail, Le Président pourra faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Président. La collectivité rémunérera le service de remplacement sur la base d'un tarif horaire suivant la catégorie de l'agent mis à disposition quelle que soit la filière.

Projet de délibération :

- Autoriser le Président à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion et à signer les conventions avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

CRÉATION POSTE DE DIRECTION

Pour remplacer la délibération du 2 mai 2012 portant objet la création d'un poste de direction en CDD.

Projet de délibération :

- **DE SUPPRIMER** à compter 31 décembre 2014 le poste de direction tel que définit dans la délibération du 2 mai 2012
- **DE CRÉER** un poste de direction (filière technique, Ingénieur principal, catégorie A, Bac+5) à compter du 1^{er} janvier 2015.

ATTRIBUTION RÉGIME INDEMNITAIRE

Les agents du SMIGIBA bénéficient du régime indemnitaire depuis 2005 (délibération du 14 décembre 2005) de type Indemnité d'exercice des missions (IEM).

- Les agents de la filière technique ne peuvent pas bénéficier de cette indemnité.

- Par ailleurs, Mme Barrere, titulaire de la fonction publique bénéficiait au sein du SIEM des indemnités IEMP et IFTS (indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires).

Par conséquent, la situation doit être régularisée en modifiant la délibération en précisant les différentes indemnités pour la filière administrative et pour la filière technique. Cela n'engendre pas de modifications dans le budget.

Projet de délibération :

- Adopter le régime indemnitaire ainsi proposé.
- le régime indemnitaire ainsi proposé prendra effet immédiatement et sera applicable aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires de droit public.

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

DÉLÉGUÉS COMCOM DES HAUTES BARONNIES

Le conseil communautaire de la communauté de communes des Hautes Baronnies du 9 octobre 2014 a désigné les délégués au SMIGIBA :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ROMEO <i>Georges</i>	MOUSSOT <i>Philippe</i>
CONIL <i>Jacques</i>	LEROY <i>Marie-Hélène</i>
MOINIER <i>Roland</i>	AUMAGE <i>Benoît</i>

COMPÉTENCE GÉMAPI

- La DREAL a sollicité le SMIGIBA pour intégrer la mission d'appui pour accompagner la mise en oeuvre de la GEMAPI. Outre le collège des élus et le collège de l'Etat, la mission peut comprendre des "membres complémentaires", l'idée étant d'avoir la représentation la plus fine possible des spécificités de notre région. A ce titre, le SMIGIBA est proposé par la DREAL comme membre complémentaire, représentant des problématiques liées à un cours d'eau en territoire de montagne, hors TRI (territoire à risque inondation) identifié réglementairement.

- Le SMAVD dans le cadre de sa future mission d'EPTB (établissement public territorial de bassin à l'échelle du bassin versant de la Durance), propose une rencontre technique de toutes les structures de gestion du bassin de la Durance en présence d'un avocat spécialisé le 3 novembre autour de la compétence GEMAPI.

DIGUES

Le projet de décret est en cours de consultation publique.

De 4 classes d'ouvrages (A, B, C et D), le projet propose de maintenir seulement 3 casses de digues : A, B et C. Les caractéristiques des digues de classe C évoluent : hauteur 1,50m et 30 personnes minimum protégées.

1- Volet AEP (eau potable)

Le CG05 s'engage à présenter pour la fin de l'année des cartes sur :

- les communes disposant d'un schéma diagnostique AEP, leur état d'avancement ou actualisation à venir
- les indices linéaires de perte par réseau

Une réflexion sur différents travaux et la hiérarchisation des actions se basera sur ces cartographies.

De la communication est à prévoir pour informer les conséquences au niveau des communes et des redevances liées au classement ZRE (zone de répartition des eaux).

2- Volet hydrométrie et suivi biologique

Question sur la maîtrise d'ouvrage des stations de suivi hydrométrique : 2 solutions :

- la prudence veut que ce soit la DDT maître d'ouvrage et une convention entre DDT et SMIGIBA nous permettrait de récupérer les données et de fixer les modalités d'intervention du SMIGIBA (jaugeage, validation des données, installation,...)
- SMIGIBA : maître d'ouvrage de l'opération ce qui permet de justifier la création d'un poste ressource en eau et de demander les subventions pour l'achat et la maintenance du matériel (frais de fonctionnement inclus) + convention d'aide validation des données et jaugeage avec la DDT et l'ONEMA

Délibération ?

3- Avancement du plan de gestion de la ressource en eau

La prochaine réunion sur l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau se déroulera le **13 novembre à 9h30 à Gap** (en DDT).

PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

La présentation technique par le bureau d'études HYDRETUDES des actions de gestion des matériaux sur la vallée du Buëch (dans le cadre du plan de gestion des alluvions) sous la forme d'un comité de pilotage, avec les élus (président des communautés de communes, mairies concernées par les actions du plan de gestion des alluvions, EDF, TRANSALPES, Chambre d'agriculture,...) se déroulera le 4 **novembre 2014 à 9h30** dans la salle des fêtes d'Eyguians.

NATURA 2000

1- Site N2000 Buëch

- Stratégie pour élection du nouveau président de comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch » : 2 réunions d'information sur Natura et contrat de rivière :

- **Le mardi 28 octobre de 17h30 à 19h** à la maison de l'intercommunalité à **Aspres-sur-Buëch** pour les élus des communes et communautés de communes du Grand Buëch et du Petit Buëch
- **Le mercredi 29 octobre de 17h30 à 19h** à la CCIB à **Lagrand** pour les élus des communes et communautés de communes du Buëch aval, de Serres à Sisteron
→ les deux réunions sont maintenues

- Réunions suivantes :

- comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch » : début décembre 2014 pour élection nouveau président pour le site du Buëch
- Réunion de cadrage DDT/DREAL/SMIGIBA pour établir la nouvelle convention 2015-17 (animation des 3 sites Buëch, Méouge et Marais de Manteyer) : à prévoir 2ème semaine de décembre 2014. Il faudrait que le nouveau président du copil soit présent à cette réunion

2- Site N2000 Gorges Méouge

Actualisation de la plaquette d'information en cours.

TRAVAUX EN COURS

- Village des Jeunes : adoux fontenil (Veynes/Oze), protection berge (chabestan) et adoux de la Poissonière (Aspremont). Fin des travaux le 17/10/2014
- Travaux entretien de la végétation : Lus-La-Croix-Haute (Arbres et Techniques)
- Travaux Sigottier : suivi du chantier (Festa) de soutènement de la route communale et franchissabilité du torrent d'Aarron

ASSISTANCE À MAITRE D'OUVRAGE - DIVERS

La commune d'Eygalayes a sollicité le SMIGIBA pour régulariser les travaux d'urgence réalisés suite à la crue de juillet 2013. Une visite de terrain s'est déroulée sur site le 10 octobre 2014. Trois dossiers de déclaration simplifiée au titre de la loi sur l'eau ont été proposés par le SMIGIBA le 16/10 à la commune pour répondre à la mise en demeure promulguée par les services de l'Etat de la Drôme.

PLANNING

Date du prochain comité syndical à proposer début décembre + intervention possible de l'Agence de l'eau

Réunion de bureau : 5/11/2014 à 10h à Eyguians et 3/12/2014 à 10h (lieu à définir)

Réunion de l'exécutif : 19/11/2014 à 10h30 à Serres et 10/12/2014 à 10h30 à Serres